Zeitschrift: Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes

Band: 8 (1882)

Heft: 1

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

de Zurich à laquelle notre société a décidé de prendre part; il serait à désirer que, comme cela a lieu à Fribourg, le conseil d'Etat et la municipalité de Lausanne allouassent un subside qui permettrait aux ingénieurs et architectes de l'Etat et de la ville de préparer l'exposition des constructions récemment élevées dans notre canton.

Sur la proposition de M. de Blonay, l'assemblée décide l'impression d'une circulaire qui sera envoyée à chaque membre de la société pour l'engager à exposer à Zurich et lui demander l'indication exacte de la surface de paroi qui lui sera nécessaire.

MM. de Blonay et Meyer ont été chargés de s'occuper plus spécialement de ce qui concerne la représentation de notre Société à l'Exposition de Zurich.

Le Comité est chargé de pourvoir aux moyens de trouver une meilleure installation de la Bibliothèque de la Société.

M. Meyer, ingénieur, annonce la publication dans notre bulletin d'automne du travail qu'il prépare sur le coût comparatif des viaducs en maçonnerie et métalliques.

Enfin M. Lommel fait cadeau à la société de plusieurs volumes et albums publiés en Belgique sur les travaux du génie civil exécutés dans ce pays durant la période de 1830 à 1880.

Avant de lever la séance, M. le président remercie, au nom de l'assemblée M. Lommel pour ce précieux cadeau.

Vingt et un membres seulement étaient présents à notre assemblée générale; qu'il nous soit permis de regretter qu'un plus grand nombre ne nos membres soit lausannois, soit du reste du canton n'aient pu venir se joindre à nous.

Le secrétaire:

H. VERREY, architecte.

Le Comité de la Société se trouve donc composé comme suit pour l'année 1882.

Président : M. Louis Gonin, ingenieur. Trésorier : M. E. Colomb, ingénieur.

Secrétaire: M. Henri Verrey, architecte.

Membres: M. B. RECORDON, »

» M. L. Bezencenet, »

» M. Henri de Blonay, ingenieur.

M. J. Meyer, ingénieur en chef de Compagnie de la Suisse Occidentale.

NÉCROLOGIE

FRÉDÉRIC-GOTTLIEB NŒLLER

Une mort soudaine et bien prématurée a enlevé à notre Société un de ses membres les plus aimés.

M. FRÉDÉRIC-GOTTLIEB NŒLLER, ingénieur à Yverdon, avait fait ses études à l'Ecole centrale des arts et manufactures de Paris et en est sorti avec le diplôme d'ingénieur en 1853.

Peu après la fin de ses études, il est entré dans le service de la Compagnie de l'Ouest-Suisse des chemins de fer, où il a rempli pendant plusieurs années avec distinction les fonctions d'ingénieur du matériel et de la traction. Il quitta ce service lors de la fusion des chemins de fer de la Suisse Occidentale et dès lors se voua presque exclusivement à la direction de l'usine à gaz d'Yverdon qu'il avait créée, et dont il était devenu le propriétaire. Il avait été pendant plusieurs années membre du conseil communal et aussi, pendant quelque temps, de la municipalité d'Yverdon.

Il est mort le 8 février 1882, après quelques heures seulement de maladie, laissant après lui le souvenir d'un ami sincère et dévoué, dont les bienveillants conseils n'étaient jamais demandés en vain, et d'une vie consacrée au devoir et au bien du pays.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Technologie du batiment, par *Théod. Chateau.* — Vol. 2, 4º fascicule. Paris, Ducher et Ciº, 1882.

Nous avons déjà rendu compte dans notre Bulletin des premières parties de cet intéressant ouvrage. Le nouveau fascicule s'occupe des bois et des métaux employés dans le bâtiment et se recommande donc à l'étude de tous les architectes et constructeurs.

Vol. II, 5e fascicule, 1882.

Cette nouvelle partie s'occupe des tuiles, des ardoises, des couvertures de pierre, de laves, de brique, de métal, de matériaux ligneux, des matériaux de dallage, des parquets, des pavés, du verre et de la vitrerie, des marbres et fournira par la richesse de ses renseignements un traité fort utile à consulter par tous les constructeurs.

STAHL UND EISEN, par C.-P. Sandberg, à Londres. — Traité des conditions à remplir dans la livraison et la réception des rails. Dusseldorf, A. Bogel, 1882.

Ouvrages reçus

de M. Th.-G. Lommel, ingénieur, à Lausanne.

Ministère des travaux publics belges.

- 1. Voies navigables de la Belgique. Recueil de renseignements. 2 vol.
 - 2. Guide du batelier.
- 3. Album des dépenses et des recettes faites par l'Etat, sur le réseau des voies navigables, de 1830 à 1880.
- 4. Carte figurative du mouvement des transports sur les voies navigables.
- 5. Album du développement progressif du réseau des routes, des voies navigables et des chemins de fer de 1830 à 1880.

AVIS

Les abonnés de la Suisse qui n'ont pas encore payé leur abonnement pour l'année courante sont prévenus que le prochain numéro leur sera envoyé sous rembours de 5 francs.